



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril à 14 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Cynthia TRIMBOUR, Laura SALIS, Christèle DEVERGNE, Brigitte GUYOT, Bénédicte CARPENTIER, Magali LAJOUX, Marie-Claire ALLOUIS

A donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET

Absente excusée : Caroline CARNOT

Secrétaire de séance : Cynthia TRIMBOUR

N° 2026 / II / 6 – 7.5 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Année 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10- 1 et 25-1,
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,
VU la délibération n° 2026 / III / 4 – 7.1 du Conseil d'administration du 24 avril 2026 portant (approbation) du budget primitif 2026,
CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs d'attribuer en 2026 une subvention de fonctionnement à divers associations et organismes de droit privé,
CONSIDÉRANT les engagements que doit prendre toute association ou fondation qui bénéficie d'une subvention publique,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **Par 7 voix POUR**
(Mmes ALLOUIS, DEVERGNE, CARPENTIER, ne prenant pas part au vote)

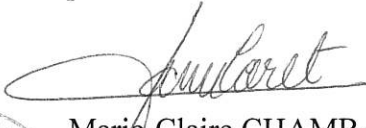
DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau d'affectation ci-après :

| Titre de l'association | Montant alloué |
|---|-------------------|
| Association de Soins à Domicile du Val d'Orge | 600,00 € |
| Secours populaire | 400,00 € |
| Les Amis des Petits frères des pauvres | 400,00 € |
| Amis du foyer Degommier | 400,00 € |
| Soins Palliatifs Essonne Sud (SPES) | 300,00 € |
| Association Caravane du partage | 300,00 € |
| Association des Sclérosés en Plaques | 300,00 € |
| OPPELIA Essonne accueil | 300,00 € |
| VMEH | 300,00 € |
| Téléthon | 200,00 € |
| La ligue contre le cancer | 200,00 € |
| Un bouchon une espérance | 200,00 € |
| AAPISE (Protection de l'enfance) | 200,00 € |
| ADEPAPE91 (Pupilles de l'Etat) | 200,00 € |
| Maison familiale rurale | 200,00 € |
| Total | 4 500,00 € |

DIT que les crédits nécessaires sont pris à l'article 65748 du budget primitif 2026,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.




Marie-Claire CHAMBARET
Présidente du CCAS

Publié le : 28/04/2026